

**Merci de respecter la mise en forme de ce document (police, caractères, marges, etc)**

**Formulaire de restitution d'une synthèse**

**Arrondissement** Castres

**Type de réunion**

**Autre Circonscription**

*Merci de supprimer les intitulés qui ne correspondent pas à votre situation*

**Discussion sur le constat (facultatif) (titres en arial gras corps 12)**

**Question N°18**

**Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?**

**Décentralisation :**

L'ensemble des participants souligne l'aspect positif de la décentralisation dans la gestion du patrimoine immobilier, l'amélioration des locaux scolaires. Un élu insiste sur la nécessité d'intégrer les besoins en éducation dans l'aménagement du territoire : si une commune décide d'augmenter son parc de logements (locatif ou en accès à la propriété), elle se doit également d'investir dans les locaux scolaires.

Par contre, l'éducation doit rester l'affaire de l'Etat : contenus (programmes scolaires) et personnels doivent être du son ressort, ceci afin de préserver une unité nationale ?

L'Etat doit également investir dans le fonctionnement matériel des établissements scolaires, pour préserver l'égalité des chances : « si l'Etat veut décentraliser, il faudra veiller à ce que toutes les collectivités reçoivent les moyens de cette décentralisation ». Un maire remarque, en accord avec un enseignant et un parent d'élève, qu'il est facile pour l'Etat de légiférer, en termes de contenus d'enseignements et de matériels (langues étrangères, TICE) sans donner aux écoles et aux communes les moyens d'appliquer la loi.

Cette disparité se mesure particulièrement dans les écoles, où les variations de moyens, d'une commune à une autre, sont criantes : locaux, matériels scolaires et pédagogiques, personnels d'encadrement. Toutes les collectivités ne disposant pas des mêmes moyens, c'est à l'Etat qu'il revient de réguler pour donner à tous les mêmes chances... Faute de quoi, certains établissements ne sont plus attractifs : pas de moyens communaux pour les services : personnels ATSEM, garderie, transports, cantines. Pour effectuer des économies, certaines communes arrivent à employer des entreprises privées pour le nettoyage des locaux, ceci se faisant pour partie sur le temps d'ouverture des établissements. Peut-on encore parler, dans ce cas, d'équipe éducative, regroupant enseignants, parents, et personnels de service ? Sans compter que toutes les garanties concernant les personnels de ces entreprises n'existent pas (emplois de TIG). L'école doit rester un milieu protégé, et ses personnels être des repères.

En conclusion : on ne peut pas imposer des obligations aux collectivités sans s'interroger sur leurs moyens.

- proposition : prévoir une allocation identique pour tous les élèves du territoire lors de leur scolarité (mêmes moyens d'une commune à une autre, d'un département ou d'une région à une autre).

**Décentralisation et efficacité de l'école :**

Une définition préalable de ce qu'est une école efficace s'impose. Il ressort des discussions qu'une école efficace serait une école qui :

- fait progresser chaque enfant
- permet à chacun de s'intégrer, de s'épanouir, de s'émanciper
- respecte les programmes et les traite en intégralité
- forme le citoyen.

Les statistiques données dans le constat montrent que moyes et efficacité sont fortement corrélés. Or, on ne peut que constater un désengagement de l'Etat qui nuit à l'efficacité de l'école :

- manques en personnels enseignant et d'encadrement, entraînant des classes trop chargées, des difficultés à gérer certaines activités (TICE, notamment, surtout depuis qu'il n'y a plus d'aide-éducateurs)
- manques en personnels formés aux nouvelles obligations de l'école : langues étrangères surtout : pour cet enseignement, nombre d'écoles font appel à des intervenants extérieurs bénévoles !
- équipements insuffisants dans certains écoles, insuffisance due à la disparité des moyens des collectivités.

Bien que les équipes enseignantes s'organisent (échanges de service, décloisonnement), le fonctionnement de l'école donc son efficacité sont précaires et insatisfaisants

Proposition :

- tous les personnels d'enseignement et d'aide aux activités doivent être des personnels d'Etat.

### **Autonomie des établissements :**

Si l'Etat doit garder la maîtrise des contenus scolaires et de la gestion des personnels (recrutement, mutations...), il faut rester au plus près du terrain pour la prise de décision.

La responsabilisation passe par l'autonomie, cependant :

- il faudrait mieux définir le rôle et le statut des directeurs d'école et des chefs d'établissement
- il est inconcevable qu'un chef d'établissement recrute ses personnels (affectations doivent rester du ressort de l'Etat) : les « répartitions » des enseignants se feraient au détriment des petits établissements
- les conseils d'école et d'administration doivent être présidés par les directeurs, principaux et proviseurs, qui doivent rester les responsables pédagogiques et non devenir de simples administrateurs

Par contre, le fonctionnement financier des EPLE devrait être simplifié et facilité : globalisation des moyens et plus affectations en chapitres. Il serait aussi souhaitable que les moyens pédagogiques soient attribués en fonction des projets, pour favoriser la responsabilisation de l'établissement et des personnels : l'autonomie pédagogique en serait renforcée, pour la réussite des élèves.

Propositions :

- Simplifier le fonctionnement financier des EPLE
- Mieux définir le rôle et le statut des directeurs et chefs d'établissement

### **En matière d'expérimentation et d'innovation :**

Les collectivités territoriales ne doivent pas empiéter sur la responsabilité pédagogique en ne finançant que les projets qu'elles proposent.

Si l'école doit accompagner l'insertion sociale et professionnelle en s'adaptant aux contraintes locales, l'entreprise ne doit pas « faire son école ». Le développement des filières professionnelles ne doit pas s'effectuer au détriment des enseignements fondamentaux. Les collectivités et les entreprises naturellement liées aux spécificités locales doivent accompagner et favoriser la formation professionnelle idoine sans pour cela influencer sur les orientations pédagogiques des établissements.

Propositions :

- équité sur le plan territorial
- priorité à la formation générale (qui seule permettra l'adaptabilité à la formation tout au long de la vie)

Les trois priorités pour l'école :

- dégager des moyens supplémentaires, en termes de ressources humaines : plus d'enseignants, de travailleurs sociaux, d'assistants d'éducation et de médecins scolaires.

- rendre l'école obligatoire dès 4 ans, pour un dépistage et une prise en charge plus efficaces de la grande difficulté scolaire.
- renforcer le partenariat entre école et familles : formation des enseignants et temps institutionnel de dialogue

## **Numéro et titre du deuxième sujet traité**

### **Question N°13**

#### **Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?**

Qu'est-ce qu'un élève en grande difficulté ?

La notion est relative, et se définit par rapport à une norme, « l'élève moyen ». si l'on se réfère au fonctionnement des cycles, on peut dire qu'un élève est en grande difficulté quand il passe d'un cycle à l'autre sans avoir acquis les compétences prévues pour la fin du cycle donné.

Un élève en difficulté n'est pas le même dans le REP que dans d'autres quartiers. Si un enfant en difficulté n'est pas forcément un enfant déficient, on peut admettre que la notion de grande difficulté est relative, et étroitement liée au milieu socioculturel.

Il existe un seuil incompressible d'élèves en difficulté.

Explication de la grande difficulté ou « Pourquoi ces enfants sont-ils en difficulté, et qu'est-ce qui est fait pour eux ? »

- manque d'accompagnement de la scolarité par les parents, par les enseignants
- insuffisamment d'aide pour le soutien scolaire (manque de bénévoles), besoin de participation des pouvoirs publics
- le soutien hors temps scolaire n'est pas du ressort des enseignants, pourtant, il faudrait un lien fort entre école et accompagnement, une collaboration.

Des vues divergentes de la part des parents sur l'accompagnement et la manière de le considérer:

- désinvestissement de certaines familles (un mode de garderie de plus)
- culpabilité d'autres (« honte », refus de l'échec de leur enfant). Conséquence : ce ne sont pas forcément les enfants qui en ont le plus besoin qui bénéficient du soutien scolaire

et des interrogations

- recrutement des personnes qui l'ont en charge
- financement
- mode de fonctionnement
- efficacité

Certains parents engagés dans le soutien souhaiteraient un partenariat fort et voudraient que le projet de loi le formalise.

Aides à apporter à ces élèves. Pistes.

Les élèves en difficulté ne sont pas malades, ce n'est pas pathologique. Ils ont besoin de plus de temps que les autres, ainsi que d'une aide individualisée donc :

- pas d'heures de travail en plus, en dehors du temps scolaire. Leur prise en charge relève de l'école, qui devrait revoir sa position par rapport à eux, à savoir les considérer comme des enfants normaux, et ne pas s'en dessaisir mais :
- avoir des effectifs moins chargés : nécessité d'une baisse d'effectif dans chaque classe, pas seulement dans les ZEP ou les REP,
- axer la prévention de l'échec scolaire sur le cycle 2, et notamment dédoubler les CP
- favoriser le dépistage : rôle important des RASED, qui n'existent pas ou peu en zones rurales, sont insuffisants et incomplets en zones urbaines (certains postes ne sont pas pourvus, effilochement des moyens ...). Or certains enfants ont besoin d'être en relation duelle avec un adulte pour progresser.
- Les classes ouvertes et les classes d'adaptation constituaient une autre réponse aux problèmes des enfants en difficulté. Ces structures permettaient de « débloquer » certains enfants.

Pourquoi ont-elles été fermées ? Pas de réponses claires, ni en termes d'évaluation, ni en termes d'économies.

- L'insuffisance de structures d'accueil adaptées est reconnue, mais ce qui ne serait aucunement souhaitable, c'est que les élèves soient enfermés dans celles-ci : les accueillir progressivement dans les autres classes est impératif. C'est un travail à mener au sein de l'équipe pédagogique, un partenariat à construire. Il ne faut pas se résigner. Plus de maîtres que de classes constituerait un début de réponse, ainsi que le maintien des postes d'assistants d'éducation. On nous annonce, dans les statistiques du constat, une moyenne de 11,6 élèves par enseignant, si chaque enseignant était devant des élèves : il faut redéployer les moyens. Quand on est capable de créer des postes spécialisés (EMALA), on doit pouvoir augmenter le nombre de maîtres par classe. Les aide éducateurs aussi étaient une réponse, le bilan était bénéfique.
- On doit demander une aide en remplacement, il faut créer des postes de maîtres supplémentaires.

Des objections à ces revendications :

- le « signalement » des élèves en difficulté est fait, les RASED existent, et ça ne résout pas les problèmes. Ne vaudrait-il pas mieux s'interroger sur le « désir », l'envie d'apprendre, sur la motivation ? Le milieu socioculturel n'explique pas tout, et on ne peut pas laisser dire que les parents des élèves en difficulté ne s'occupent pas de leurs enfants. Le vrai problème se situe au niveau de l'envie, de la motivation, surtout au collège : donner l'envie, c'est le vrai problème.
- Les structures d'accueil spécialisées ne sont pas une vraie réponse : former des élèves à entrer en SEGPA, ce n'est pas une promotion !
- Il faut tenir compte des élèves pour lesquels on n'a plus de solutions. L'école doit permettre des itinéraires pour chaque enfant qui doit trouver son compte, même s'il n'a pas acquis les compétences nécessaires.

Pour favoriser le dépistage de la grande difficulté, une solution serait de rendre l'école maternelle obligatoire dès 4 ans. Pas dès 2 ans, parce que les classes sont surchargées et ne peuvent accueillir dans des conditions optimales ces très jeunes enfants, et que tous les enfants de deux ans ne sont pas forcément prêts à être scolarisés.

Par contre, les tests de dépistage mis en place par la médecine scolaire ne sont ni fiables ni adaptés. C'est aux enseignants de faire ce dépistage, pas au milieu médical. Il ne s'agit pas d'une maladie...

Les liens familles/écoles.

Constat de départ : beaucoup de parents sont démunis face à l'éducation de leurs enfants. Les enseignants devraient être formés à aider les parents.

Des parents expriment la difficulté que rencontrent certains d'entre eux à entrer dans l'école. Tous conviennent cependant que l'école est plus efficace lorsque les liens familles/écoles sont étroits et empreints de confiance. Le problème, c'est que la formation des enseignants n'est que « technique », pas sociologique.

Un autre obstacle à la relation familles/écoles est le manque de temps des enseignants qui consacrent leurs heures de concertation (jugées encore insuffisantes) aux échanges entre eux (conseils d'école, de cycle, élaboration de projets ...)

Une forte demande de dialogue existe pourtant de part et d'autre : il faudrait un temps institutionnalisé pour la rencontre enseignants/familles, et favoriser ce rapport dès l'école maternelle, pour créer la confiance.

Fonctionnement du système éducatif :

Public/privé :

- des parents s'estiment choqués de voir de jeunes enseignants nommés sur des postes difficiles, des postes de direction : nécessité d'être chevronné pour cela
- le devoir de la nation est de favoriser une école qui rassemble le plus grand nombre. Aujourd'hui, l'école publique n'a plus suffisamment de valeurs reconnues, affichées. Lorsque les parents mettent leurs élèves dans le privé, c'est parce qu'ils partagent les valeurs des écoles

privées. Ce n'est plus le cas dans le public, où les parents sont devenus des consommateurs d'école. Ils ne soutiennent pas l'école publique.

- On a deux systèmes qui fonctionnent en parallèle et sont concurrents, au lieu de servir à diminuer le nombre d'élèves en difficulté.
- le rôle de l'école publique est de répondre aux attentes de la société, pas de lutter contre le privé.

Cycles d'apprentissage :

Il serait souhaitable, pour qu'un élève ne traîne pas ses difficultés sur plusieurs années, que l'enseignant seul puisse décider de son redoublement, au moment où il le juge nécessaire, au moment où ce serait positif pour l'élève.

## Question N°6

### Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

Si l'école doit s'adapter à la diversité des élèves, de nombreuses causes rendent cette adaptation difficile :

- les effectifs : sont un paramètre essentiel de l'efficacité. Trop chargés, ils nuisent à la possibilité d'installer une différenciation pédagogique et une aide individuelle.
- l'hétérogénéité des classes : les enseignants ne sont pas suffisamment formés à la gestion de la diversité des élèves, notamment lorsque celle-ci s'accroît elle aussi (de la diversité aux niveaux du cognitif, de la maîtrise de savoirs, savoir-faire, savoir-être, à la diversité culturelle et ethnique : élèves non francophones, scolarisations en pointillés ...)
- des avis divergent puis se rejoignent sur les classes à plusieurs niveaux (classes uniques entre autres) : elles sont très difficiles à gérer, elles sont cependant parfois plus performantes, car elles permettent à chaque élève de bénéficier de cours adaptés à son niveau selon les disciplines, de l'aide de ses pairs. Leurs effectifs réduits contribuent à cette pédagogie différenciée.
- la diversité des moyens : dans le secondaire, de nombreux cours fonctionnent en demi-classe. En primaire, cela n'existe pas ou peu. Les moyens mis à disposition sont moins importants.

Proposition :

Ø des maîtres supplémentaires par école.

**Les cycles** : sont difficiles à mettre réellement en place.

Des limites existent

- la liaison / continuité maternelle-élémentaire : écoles différentes, séparées géographiquement
- notion de cycle difficilement perçue par les parents d'élèves
- échec relatif de la mise en place des cycles s'explique aussi par l'importance des temps de concertation nécessaires
- les redoublements sont moins bien gérés : l'allongement du cycle 2, par exemple, étant impossible en GS ou CP, l'élève « traîne » ses difficultés jusqu'au CE1. Pourquoi ne pas laisser plus de liberté aux enseignants dans l'organisation de la scolarité des élèves ?

des avancées aussi : évolution positive des pratiques enseignantes due aux cycles

- concertation entre collègues
- suivi des élèves par un même maître sur la durée entière du cycle

mais ces pratiques ne sont pas généralisées. Globalement, la règle reste une classe/un maître/une année du cycle, et les classes restent matériellement et institutionnellement fermées.

La notion d'équipe est donc interrogée, notamment par rapport à

- l'engagement dans le projet d'école (polyvalence des enseignants)
- le travail en équipe (manque de formation)

- la stabilité de l'équipe et le fonctionnement de l'école (cette stabilité contribuant à développer des relations de confiance avec les familles).

### **Le repérage des élèves en difficulté :**

De nombreux enseignants souhaiteraient que l'école maternelle soit obligatoire, quand elle n'est pour l'instant que « fortement conseillée ».

### **L'école maternelle :**

Elle a un grand rôle à jouer dans la prévention de la difficulté scolaire, même si des opinions divergentes s'expriment contre la pré-scolarisation obligatoire (rôle éducatif des familles) et à la carte (fréquentation irrégulière), ou pour la possibilité de scolariser les enfants à 2 ans (il est anormal que des « 2 ans » soient refusés pour motif de manque de place dans les écoles). Le consensus existe sur la nécessité de repérer précocement les difficultés même si

- il est difficile d'évaluer les compétences d'un enfant en maternelle (importance de l'affectif, fatigabilité) : la prudence est de rigueur.
- l'évaluation va jusqu'à prendre des plages horaires, donc diminuer, voire supprimer celles réservées à d'autres disciplines (musiques, arts plastiques, sport). Elle prend beaucoup de temps : on ne peut conduire sa classe et observer simultanément. Or, on ne peut proposer d'aide individualisée, spécifique, sans évaluation. Le regard extérieur d'une autre personne serait souhaitable.
- La légitimité d'un enseignant de maternelle qui pointe des difficultés n'est pas reconnue par les parents

Un dernier point relevant de la disparité des moyens d'une école à l'autre est relevé (moyens humains, financiers, matériels, d'équipements, d'environnement). Ces disparités ne contribuent pas à faciliter l'adaptation de l'école à la diversité des élèves.

### **Les RASED :**

Ils font un travail formidable, mais la pénurie flagrante en nombre et en moyens (1600 élèves pour un maître G sur un secteur) font qu'ils ne peuvent effectuer qu'un « saupoudrage ». Trop de morcellement tend à l'inutile.

La disparité dans le traitement des écoles est encore souligné : beaucoup d'établissements n'ont pas de RASED, alors que ceux-ci sont spécialistes du traitement de la difficulté. Ce qui entraîne une inégalité dans la prise en charge des élèves en difficulté : les enseignants ne bénéficiant pas du soutien des RASED signalent les problèmes aux familles qui se dirigent alors, en fonction de leurs moyens et de l'importance du rôle qu'elles accordent à l'école, vers des services privés (orthophoniste, psychomotricien ...), ce qui nuit à l'égalité des chances. Les élèves qui cumulent les difficultés sociales, culturelles et économiques sont ceux qui pâtissent le plus de ces manques.

### **Les familles :**

**L'école est impuissante face à certaines diversités. Les parents ont aussi un rôle à tenir, on n'attend pas qu'à l'école (ex : citoyenneté : hygiène, politesse). Celle-ci ne devrait pas avoir de mission sociale (ou peu), bien qu'elle éduque autant qu'elle instruisse. De fait, l'éducation à la citoyenneté devient une priorité sur certaines écoles.**

Propositions :

- avoir des travailleurs sociaux sur les écoles
- avoir des médecins scolaires

### **Le système éducatif :**

Certains manques sont abordés

- pédagogie du projet : pas de continuité de l'aide de l'Etat, notamment sur les projets culturels

- programmes : le retour au « parler, lire, écrire, compter » risque de creuser les écarts entre élèves au lieu de les combler : mesurés sur des compétences formelles plutôt que lors de projets culturels communs, on s'écarte de la prise en compte de la diversité.
- Collège unique : une enseignante estime que certains élèves du collège peuvent partir, dès la 4<sup>ème</sup>, dans un cursus spécifique (technique...)  
D'autres expriment un avis contraire, au moins 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> doivent rester dans un tronc commun.

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

1 Demande de moyens supplémentaires en termes de ressources humaines, plus d'enseignants et de travailleurs sociaux, d'assistants d'éducation et de médecins scolaires.

2 Rendre l'école obligatoire dès 4 ans pour une prise en charge plus efficace de la grande différence des élèves.

3 Renforcement du partenariat école- familles : formation des enseignants, et temps institutionnel de dialogue.